Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRÊTE DU MAIRE N° 2024-033

Réglementation de la circulation

Considérant la demande en date du 18 mars 2024 par laquelle la Société SOBECA
Demeurant 15 Boulevard des Mineurs – 42230 ROCHE LA MOLIERE
représentée par Monsieur BILDSTEIN Jorick
demande LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC
Considérant les travaux de fouille BT et pose de RMBT
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique dans le périmètre des travaux ;

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1er juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1er :

La circulation des véhicules sera alternée manuellement Zone Artisanale du Bouchet

A partir du 15 avril jusqu'au 07 mai 2024.

Article 2 :

Pendant cette période, le stationnement sur les accotements dans le périmètre des travaux sera interdit.

Article 3 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Société SOBECA - 15 Boulevard des Mineurs – 42230 ROCHE LA MOLIERE
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 22 mars 2024
Jean Marc CHOMAT
1er Adjoint

MAIRIE D'AVEIZIEUX 42 LOIRE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355